

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

Délibération relative à Vente du bâtiment agence postale d'Anglès

Séance du 24 septembre 2026
Délibération n°D_2026_105

Nombre de conseillers

En exercice : 36

Présents : 28

Absents :

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 5

Votants : 33

- dont « pour » : 33

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 24 septembre 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, André CABROL, Marie CASARES, Pascal COUSTURIER, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Pierre ESCANDE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE, Myriam YEDDOU

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Alexis BENAMAR représenté par Robert BOUSQUET, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Vincent VIDAL représenté par Alain CABROL

Excusés : Véronique ARMENGAUD, Pierre MOURET, Jim RONEZ

Secrétaire de séance : Jacqueline GRANIER

Objet : Vente du bâtiment agence postale d'Anglès

Suite à la restitution de la compétence agence postale par la Communauté de Communes du Haut Languedoc à la commune d'Anglès, une partie du bâtiment situé au 246 route de Saint Pons à Anglès a été mis à disposition de la commune.

La commune nous a fait savoir qu'elle souhaitait acquérir l'ensemble de ce bien qui se situe sur la parcelle F430.

Cette emprise a une contenance totale de 1245 m².

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026

Date de reception de l'AR: 28/09/2026

081-200066553-D_2026_105-DE

A G E D I

Un avis a été demandé au service des domaines pour la vente du bâtiment qui a été estimé à 101 400€ (avis n°2026-81014-09070 en date du 01/04/2026).

Il est ainsi proposé au conseil communautaire :

- De valider le retour de mise à disposition d'une partie du bâtiment par la commune à la Communauté de communes du Haut-Languedoc avant la vente du bien (partie agence postale)
- De vendre l'ensemble du bâtiment, agence postale et appartement d'Anglès (246 route de Saint Pons – 81260 ANGLES – Parcelle F430), pour un montant de 100 000 € TTC (budget non assujéti à la TVA) à la commune d'Anglès,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil de Communauté,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- De valider le retour de mise à disposition d'une partie du bâtiment par la commune à la Communauté de communes du Haut-Languedoc avant la vente du bien (partie agence postale).
- De vendre l'ensemble du bâtiment, agence postale et appartement d'Anglès (246 route de Saint Pons – 81260 ANGLES – Parcelle F430), pour un montant de 100 000 € TTC (budget non assujéti à la TVA) à la commune d'Anglès,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Jacqueline GRANIER

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 28 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 28 / 09 / 2026

Date de transmission de l'acte: 28/09/2026
Date de reception de l'AR: 28/09/2026
081-200066553-D_2026_105-DE
A G E D I